



La Macif,
c'est vous.

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862

AVIS D'ÉCHÉANCE 2023

M. THOMAS THIBAUT
09 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

VOS CONTRATS

Nous bénéficions
de votre confiance
depuis le 01/07/1981



VOTRE POINT D'ACCUEIL
18 RUE LOTI ANGLE AV CLEMENCEAU
34500 BEZIERS

VOS CONTACTS

Internet

macif.fr ou application mobile

Téléphone

09 69 39 49 49 (appel non surtaxé)
Du lundi au vendredi 8h-20h
Le samedi 9h-17h

Courrier

MACIF - Service Client Contrat
CS 50000 - 79079 Niort Cedex 9

- Si vous êtes sourd ou malentendant :
macif.fr puis Urgence et contact
Sourdligne par webcam, tchat ou LPC



- Si vous êtes aveugle ou malvoyant :
HandiCaPZéro au 0800 39 39 51
Service et appel gratuits
Possibilité de recevoir cet avis
d'échéance en caractères agrandis



Cher Sociétaire,

Depuis sa création, la Macif s'engage à offrir le meilleur service et les tarifs les plus accessibles au plus grand nombre.

Entreprise mutualiste, la Macif s'inscrit dans la durée et la confiance pour mettre en œuvre les meilleures garanties et s'adapter à toutes les évolutions.

L'année 2022 a été doublement marquée par une situation économique instable et des événements climatiques particulièrement intenses qui ont concerné de très nombreux sociétaires.

Dans ce contexte, les secteurs automobile et habitation ont connu des tensions d'approvisionnement et une forte inflation sur les coûts de la réparation.

Pour l'année 2023, nous nous engageons à soutenir votre pouvoir d'achat en contenant l'évolution des cotisations moyennes d'assurance en deçà de l'inflation.

Nous poursuivons également nos actions solidaires en faveur des plus fragiles :

- l Le maintien de tarifs sur le contrat d'assurance Prem's destiné aux étudiants et apprentis ;
- l Le service Macif Solidarité Coups Durs pour un accompagnement adapté à chacun⁽¹⁾ ;
- l Les offres Macif avantages permettant à tous les sociétaires de bénéficier de réductions auprès de plus de 150 marques partenaires⁽²⁾.

C'est pour toutes ces raisons que la Macif est la marque d'assurance préférée des Français⁽³⁾ !

Salutations mutualistes,

Philippe Perrault
Président

Jean-Philippe Dogneton
Directeur général

- (1) Service d'accompagnement à distance offert aux personnes physiques sociétaires de la Macif proposant un soutien et des conseils lors de difficultés financières ou familiales.
- (2) Offres soumises à conditions et non rétroactives, réservées aux sociétaires de la Macif, hors personnes morales.
- (3) Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1022 répondants représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie Compagnies d'assurance.

Simplifiez vos démarches avec macif.fr et l'application Macif

- Choisissez un avis d'échéance électronique : en quelques clics depuis votre Espace Assurance sur macif.fr ou l'application mobile, et bénéficiez de 5 années d'archivage
- Payez en ligne vos cotisations d'assurance Auto, Moto, Habitation et Prévoyance
- Consultez vos contrats, téléchargez vos attestations
- Déclarez vos sinistres Auto et Habitation
- Géolocalisez le garage agréé le plus proche
- Prenez rendez-vous dans l'une de nos agences





La Macif,
c'est vous.

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862

Vos contrats en date du 05/02/2023

Les nouvelles souscriptions, modifications ou résiliations de vos contrats réalisées après cette date ne figurent pas sur cet avis d'échéance.

Le cas échéant, vous recevrez par voie électronique ou postale, les conditions particulières et la nouvelle cotisation à régler prenant en compte ces changements.

Nous vous invitons à vous reporter aux conditions générales et particulières de chacun de vos contrats pour connaître en détail le contenu de vos garanties.

Si vous relevez une inexactitude dans votre situation, merci de nous contacter.

Vous avez des questions ? Rendez-vous sur [macif.fr](https://www.macif.fr) rubrique « une question ».

VOS CONTRATS



VOTRE DEUX ROUES

Piaggio Mp3 n° GH-288-QM

Le conducteur principal est M. Thibault Thomas

Formule **Elargie** (incluant l'assistance)

Vous bénéficiez d'un **bonus de 50%**

Vous bénéficiez de la **réduction spéciale** bon conducteur Macif

Vous avez choisi la garantie optionnelle suivante :

Assistance panne 0 km

Pour information, la cotisation de référence est de 340,21 € (art. 2 de l'annexe à l'art. A121-1 du Code des assurances)

Cotisation TTC 221,06 €

Dont taxes 47,23 €

Dont catastrophes naturelles 2,61 €

Franchise 400 €



VOTRE BIEN IMMOBILIER

Bâtiment inoccupé : 119 RUE DE GENERAL DE SEGUR (77) THOMERY

La valeur de l'indice au 1er janvier 2023 est de 1142,80

Cotisation TTC 220,79 €

Dont taxes 31,53 €

Dont catastrophes naturelles 20,14 €

Franchise 142 €



VOTRE PRÉVOYANCE

Garantie Accident (Régime Prévoyance Familiale Accident)

Option 9 - Etendue

Vous bénéficiez des garanties suivantes :

Une protection pour toute la famille en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident domestique, au volant de votre véhicule ou dans le cadre de vos loisirs

Une assistance aux personnes, lors de vos déplacements en France ou à l'étranger

Une assistance à domicile en cas d'accident

La valeur de l'unité de compte au 1er janvier 2023 est de 375 €

Cotisation TTC 126,02 €

Dont taxes 10,40 €



La Macif,
c'est vous.

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862

VOTRE SYNTHÈSE

Synthèse de vos contrats à la date du 5 février 2023

Cotisations annuelles TTC



VOTRE DEUX ROUES

Piaggio Mp3 n° GH-288-QM

221,06 €



VOTRE BIEN IMMOBILIER

Bâtiment inoccupé : 119 RUE DE GENERAL DE SEGUR (77) THOMERY

220,79 €



VOTRE PRÉVOYANCE

Garantie Accident (Régime Prévoyance Familiale Accident)

126,02 €

Contribution solidarité victimes terrorisme infractions

11,80 €

Frais d'échéance

7,86 €

Total des cotisations pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

587,53 €

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALAIRES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

3 / 4

Si vous avez
modifié vos
contrats depuis
le 05/02/2023,
reportez-vous à
votre nouvelle
situation
comptable.

IBAN : FR21 2004 1000 0108 5542 5R02 073
ICS : FR66ZZZ110663
RUM : TIP1010420230000214786220

Joindre un RIB si IBAN non renseigné ou différent.

M. THOMAS THIBAUT
09 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

MACIF : 08 00002147862

TIPSEPA

Montant : 587,53 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Macif à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Macif. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Date et Lieu

Signature

MACIF
Centre de traitement TIPSEPA
TSA 10007
78924 YVELINES CEDEX 9

180021478625 THOMAS THIEBAULT 20041000010855425R02073

018040000097 31101042314070000214786220947105 58753



La Macif,
c'est vous.

M. Thomas Thibault
N° de sociétaire : 2147862

DES QUESTIONS SUR VOTRE AVIS D'ECHEANCE ?

Qu'est-ce que la cotisation pour la « contribution solidarité victimes terrorisme infractions » ?

C'est une contribution obligatoire dont le montant est fixé chaque année par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Pourquoi une cotisation « catastrophes naturelles » et quelles franchises me seront appliquées ?

Cette garantie obligatoire a été instituée par la loi du 13/07/1982 pour couvrir les événements naturels d'ampleur exceptionnelle, reconnus par un arrêté interministériel.

Franchises légales minimales applicables au 01/01/2023 (sous réserve d'une modification réglementaire des franchises et de l'existence d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles)	
Véhicule	- A usage non professionnel : 380 € - A usage professionnel : 380 € ou franchise du contrat si > à 380 €
Habitation	380 € ou 1520 € en sécheresse

Quel délai pour agir en cas de sinistre sécheresse ?

Si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier assuré à la Macif : pour les sinistres mettant en jeu un contrat souscrit ou renouvelé postérieurement au 29.12.2021, la loi a porté de 2 à 5 ans le délai pour solliciter l'indemnisation de vos dommages résultant de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse-réhydratation des sols (loi du 28/12/2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles). Ce nouveau délai de prescription court à compter de l'événement qui y donne naissance. Retrouvez les causes d'interruption de la prescription dans vos conditions générales.

Les frais d'échéance : à quoi ça sert ?

Ces frais sont forfaitaires et destinés à couvrir des dépenses générées par l'appel de cotisation.

AUTRES INFORMATIONS

Reconduction et résiliation de votre (vos) contrat(s) souscrit(s) en dehors de toute activité professionnelle

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Il prévoit que vous pouvez le résilier jusqu'au dernier jour de février. Toutefois, si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de La Poste faisant foi.

Pour les contrats d'assurance de dommages incluant une garantie de responsabilité civile automobile ou de responsabilité civile du locataire, vous pouvez, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification par votre nouvel assureur.

Pour les autres contrats d'assurance de dommages : assurance multirisques habitation du propriétaire, du copropriétaire, assurance du propriétaire non occupant, du copropriétaire non occupant, vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification de votre part.

Votre demande peut être effectuée par voie postale ou électronique, par téléphone ou en agence auprès d'un de nos conseillers, en justifiant le cas échéant la circonstance invoquée.

Libre choix du réparateur

En cas de dommage causé à un véhicule terrestre à moteur et garanti par votre contrat d'assurance, vous pouvez choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir (article L. 211-5-1 du Code des assurances).

Données personnelles

Pour rappel, toutes les précisions sur la protection de vos données à caractère personnel traitées par la Macif et les droits dont vous disposez sur celles-ci sont accessibles dans la rubrique données personnelles sur notre site : www.macif.fr/assurance/particuliers/donnees-personnelles.